

Ce à quoi vous attendre

Le personnel du programme rencontre les deux parents séparément pour expliquer le programme et remplir la documentation relative au processus d'accueil.

Avant la première visite, les membres du personnel rencontrent votre enfant pour lui expliquer ce qui se passera durant les visites. Ils lui font faire une visite de l'établissement. Ils organisent les visites de façon à ce que vous ne soyez pas en contact avec l'autre parent à l'établissement.

Le personnel du programme vérifie tous les sacs quand vous arrivez et quand vous partez.

Durant la visite, le personnel assure une observation constante – votre enfant n'est jamais laissé seul. Le programme met l'accent sur la création d'une expérience positive pour l'enfant.

Questions?

Si vous avez des questions ou des préoccupations, communiquez avec le constable de la cour.

COORDONNÉES :



Le Programme d'accès et d'échanges supervisés

fournit un lieu sécuritaire, neutre et axé sur l'enfant qui permet à l'enfant de visiter un parent ou à un parent de déposer ou d'aller chercher un enfant pour une visite sans avoir de contact avec l'autre parent.



Ce programme est appuyé
par le ministère de la Justice.

Information pour les parents sur le Programme d'accès et d'échanges supervisés



Un programme sécuritaire,
neutre et axé sur l'enfant.

De quoi s'agit-il?

Vous avez été dirigé vers le Programme d'accès et d'échanges supervisés. Ce programme permet à un enfant de visiter un parent ou une autre personne dans un milieu sécuritaire et neutre. Seule une ordonnance du tribunal permet d'y avoir accès.

Durant une visite supervisée, une tierce partie formée et indépendante observe la visite. Le lieu de visite est doté de jouets et de jeux pour aider à rendre la visite positive et centrée sur l'enfant. Durant un échange supervisé, le lieu de visite est utilisé à titre d'endroit sécuritaire où déposer et aller chercher l'enfant de façon à ce que les parents ne soient pas en contact.

Le programme peut comprendre jusqu'à 18 heures de visite. Un juge peut ordonner plus de temps, au besoin. Un horaire précis de visites ou d'échanges est établi quand vous rencontrez le personnel du programme.

Aucuns frais ne vous sont facturés, mais vous devez assumer vos propres coûts de transport.



Ce que font les membres du personnel du programme

Ils travaillent à rendre la visite sécuritaire pour toutes les personnes concernées. Ils organisent des visites ou échanges de façon à ce que les parties n'aient pas à se voir ou à se parler pendant l'utilisation du service.

Ils vous invitent à une séance d'accueil et d'orientation individuelle et vous expliquent alors les règles et le fonctionnement des visites et échanges.

Ils travaillent avec vous pour assurer le respect des règles dans l'intérêt de toutes les parties concernées, particulièrement l'enfant. Ils prennent des notes à chacune des visites. Les notes ne comprennent que des faits reposant sur des observations.

Ils ne portent pas de jugement sur ce qui se passe durant la visite. Ils déposent un rapport à la cour et en fournissent un exemplaire aux deux avocats. Si vous n'avez pas d'avocat, ils vous remettent directement le rapport.

Ils doivent diriger le cas vers les services de protection de l'enfance s'ils soupçonnent un risque de préjudice pour l'enfant.

Ce que ne peuvent pas faire les membres du personnel du programme

Ils ne peuvent pas fournir d'opinions ou faire des recommandations au sujet de votre situation.

Ils ne peuvent pas fournir d'avis juridique ou expliquer les processus judiciaires.

Ils ne prennent pas parti et n'évaluent pas vos compétences parentales.

Ce que vous devez faire

Vous devez participer à une séance d'accueil et d'orientation. Si vous avez la garde de l'enfant, vous devez amener l'enfant à une séance d'orientation.

Vous devez accepter que la documentation administrative liée au programme soit remplie. Vous devez avoir une photo de vous en cas d'urgence.

Vous devez fournir de l'information et garder cette information à jour.

Vous devez vous présenter pour les visites ou échanges aux moments prévus. Si vous avez la garde de l'enfant, vous devez amener l'enfant à la visite ou à l'échange prévu.

Vous devez accepter de suivre les règles du programme.

Comment pouvez-vous préparer votre enfant?

Le programme offre une orientation à votre enfant de façon à ce qu'il soit bien préparé à recevoir les services.

Vous pouvez l'aider...

- en ayant une attitude positive face aux visites et aux échanges
- en ne disant rien de négatif au sujet de l'autre parent
- en ne plaçant pas l'enfant au milieu des conflits parentaux